



**BIELEN
PRODUKTEN**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: 1020000021 - Bie-Matic Plus lessive liquide 20l

Proper opgelost.

Date de révision: mercredi 31 janvier 2024
S123.454

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

1020000021 - Bie-Matic Plus lessive liquide 20l

UFI: 8M00-P0CS-600M-FF6H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Produkten Bielen

Walenstraat 65

3500 Hasselt

Tél: +32011819141 — E-mail: info@bielenprodukten.be — Site web: <http://www.bielenprodukten.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Skin Irrit. 2:

Provoque une irritation cutanée.

H318 Eye Dam. 1:

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280:

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313:

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Contient

Hydroxyde de sodium C8-10 D-glucoside D-glucopyranose, glycosides C10-16 (numéros pairs)-alkyle
Dodécylbenzènesulfonate Alcools (C12-18) éthoxylés propoxylés

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

Alcools (C12-18) éthoxylés propoxylés	≤ 20 %	Numéro CAS: 69227-21-0 EINECS: 500-242-1 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3
Alcool gras C16-18, éthoxylé	≤ 20 %	Numéro CAS: 68920-66-1 EINECS: 500-236-9 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2
Esters de méthyle d'acides gras C12-18	≤ 20 %	Numéro CAS: / EINECS: 629-780-6 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H319 Eye Irrit. 2

Dodécylbenzènesulfonate	≤ 20 %	Numéro CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489428-22 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: ATE (H302) = 1260,00 mg/kg
C8-10 D-glucoside	≤ 9 %	Numéro CAS: 68515-73-1 EINECS: 500-220-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488530-36 Classification CLP: H318 Eye Dam. 1
D-glucopyranose, glycosides C10-16 (numéros pairs)-alkyle	≤ 9 %	Numéro CAS: 110615-47-9 EINECS: 600-975-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489418-23 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 Informations supplémentaires: H318 >30% ; H319 1-30% ; H315 >20%
Triéthanolamine	≤ 9 %	Numéro CAS: 102-71-6 EINECS: 203-049-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486482-31 Classification CLP:
Alcool isopropylique	≤ 3 %	Numéro CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3

Hydroxyde de sodium	≤ 0,5 %	Numéro CAS:	1310-73-2
		EINECS:	215-185-5
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119457892-27
		Classification CLP:	H290 Met. Corr. 1 H314 Skin Corr. 1A H318 Eye Dam. 1
		Informations supplémentaires:	H314 Skin Corr. 1A >5% ; H314 Skin Corr. 1B 2-5% ; H315 >0,5% ; H319 >0,5%

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	rincer à l'eau.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion:	rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.
Inhalation:	en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
Contact avec les yeux:	corrosif, rougeur, vision brouillée, douleur
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter:	aucun
---------------------------------------	-------

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Triéthanolamine 5 mg/m³, Alcool isopropylique 424 mg/m³, Hydroxyde de sodium 2 mg/m³ (8h)

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	

Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	82 °C – 360 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	/
Température de décomposition:	/
pH:	8,5
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	242 mm²/s
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	1,0350 kg/l
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	250 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	1,300
Composé organique volatile (COV):	3,00 %
Composé organique volatile (COV):	31,050 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

tenir éloigné des acides

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

Alcools (C12-18) éthoxylés propoxylés	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Alcool gras C16-18, éthoxylé	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Esters de méthyle d'acides gras C12-18	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Dodécylbenzènesulfonate	DL50 orale, rat: 1 260 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

C8-10 D-glucoside	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
D-glucopyranose, glycosides C10-16 (numéros pairs)-alkyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Triéthanolamine	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Alcool isopropylique	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydroxyde de sodium	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Dodécylbenzènesulfonate	CL50 (Poisson): 1,67 mg/L (96h) CL50 (Daphnies): 7,6 mg/L (48h) CSEO (Algues): 2,4 mg/L (72h)
C8-10 D-glucoside	CL50 (Poisson): 190 mg/l (96h) (Danio rerio) CE50 (Daphnies): >100 mg/l (48h) CSEO (Daphnies): >100 mg/l (72h) CE50 (Algues): 37 mg/l (72 h) (Scenedesmus subspicatus)
Alcool isopropylique	CL50 (Poisson): 10000 mg/l CL50 (Daphnies): > 10000 mg/L (24h)
Hydroxyde de sodium	CL50 (Poisson): 35 - 189 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 33 - 450 mg/L (48h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Alcool isopropylique	Log Pow: 0.05

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK 2
(AwSV):
Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Composé organique volatile (COV): 3,000 %

Composé organique volatile (COV): 31,050 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Agents de surface non ioniques > 30%, Agents de surface anioniques 5% - 15%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. H290 Met. Corr. 1: Peut être corrosif pour les métaux. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H314 Skin Corr. 1A H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-111964,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.